



**- PROCES VERBAL -**

**EPREUVE PRATIQUE DU CERTIFICAT DE CAPACITE  
POUR EFFECTUER DES PRELEVEMENTS SANGUINS  
EN VUE D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE**

**Arrêté Ministériel fixant les conditions de délivrance du certificat de capacité pour effectuer les prélèvements sanguins en vue d'analyses de biologie médicale en date du 12 juillet 2006 consolidé au 27 août 2012.**

L'examen pratique pour effectuer des prélèvements sanguins en vue d'analyses de biologie médicale, a eu lieu le jeudi 16 février 2023 de 14h00 à 17h15, à :

**Laboratoire LABOUEST  
34 rue des Perreyeux  
49800 TRELAZE**

**4** candidats sur 4 inscrits se sont présentés.



L'épreuve a donné les résultats suivants :

NOM	Prénom	ADMIS / NON ADMIS
GEROME	Cassandra	ADMISE
LE MARREC	Anaëlle	ADMISE
MASSON	Anais	ADMISE
MAUGENDRE	Prescillia	ADMISE

4 candidats sont déclarés reçus, ayant totalisé une note égale ou supérieure à 12/20.

Aucun candidat n'a été notifié pour fraude à l'examen.

Fait à Trélazé, le 16 février 2023

Le Directeur CROIX ROUGE  
COMPETENCE Pays de Loire

Membre du Jury  
IDE

Membre du Jury  
Biologiste

Arnaud TESSIER

Séverine DESCAMPS

Stéphanie HAINOS